

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20201008_2 du 8 octobre 2020

Direction des Finances

L'an deux mille vingt , le huit octobre, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le , conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Nadine BADR-VOVELLE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 10

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Clotilde POUZERGUE - David GUILLEMAN - Patricia VALLON DAUVERGNE - Clément DELORME - Anne PASTUREL - Louis PROTON - Christine CHALAND - Christian AMBARD - Sandrine GUILLEMIN - Philippe SOUCHON - Anne-France ARGANS - Georges TRANCHARD - Christiane PLASSARD - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Jean-Louis CLAUDE - Pierre LAFORETS - Laurence DUCHAMP - Tassadit BELLABAS - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Joëlle SECHAUD - Bertrand MANTELET - Nadine BADR-VOVELLE - Benjamin GIRON

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Christiane PLASSARD
Philippe LOCATELLI pouvoir à Pierre LAFORETS
Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON
Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Christine CHALAND
Frédéric HYVERNAT pouvoir à Patricia VALLON DAUVERGNE
Cédric BARBIERO pouvoir à David GUILLEMAN
Solange MARTELLACCI pouvoir à Clément DELORME
Paul SACHOT pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Anaëlle CAILLET pouvoir à Christian AMBARD
Claire BELLISSEN pouvoir à Michel BAARSCH

ABSENT(ES) :

Jean-Charles KOHLHAAS

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines, sécurité et affaires générales du 29/09/2020

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2020, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – Crédits APA (Actions Pédagogiques Annuelles)

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
École Élémentaire Ampère	- Projet jeux - Éducation aux médias - Sciences	1 575,00 €
École Jean de la Fontaine	- Les après-midis de la coopération - La BCD c'est rêver - Lectures en fête - La Fontaine crée son jardin	2 100,00 €
École Marie Curie	- Première éducation à la route et apprendre à porter secours - Parcours réussite scolaire	1 750,00 €
École Jean Macé	- L'art dans tous ses états - Création d'un spectacle musical - Danse - APS	2 625,00 €
École Les Célestins	- Aménagement des espaces - Le monde animal - Petits élevages	350,00 €
École Jules Ferry	- Eveil aux langues - Jouer, danser, chanter le film musical - Des jeux mathématiques pour apprendre - L'école à la Renaissance	2 975,00 €
École La Glacière	- Voyage à travers les arts pour les 50 ans de l'école	1400,00 €
École Maternelle Le Golf	- Aménagement des espaces en maternelle - Création d'un album	525,00 €
École Élémentaire Le Golf	- Tous au jardin - Prix des incorruptibles - Parcours culturel - Educaville	1 225,00 €
École Le Revoyet	- Mon corps et moi - Jeux et règles en classe et soirée jeux avec les familles	350,00 €
École de la Saulaie	- Sortie des Confluences - Sortie culturelle au musée - Jeux de société - A la découverte des animaux - Journée du cirque - Les incorruptibles	1 225,00 €
TOTAL		16 100,00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
P.L.O. Section GRS	Aide dans le cadre de la finale nationale en individuel au championnat UFOLEP de GRS les 11 et 12/01/20 à Massy (91)	136,00 €
CASCOL Pétanque	Aide pour le concours de pétanque Grand Prix de la Ville le 29/08/20	550,00 €
	TOTAL	686,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Claire BELLISSEN - Michel BAARSCH - Alexandre HEBERT - Nadine BADR-VOVELLE - Benjamin GIRON

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 16 786 € (seize mille sept cent quatre-vingt six euros).

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2020, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Clotilde POUZERGUE	
Maire	
Conseillère métropolitaine	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille vingt , le huit octobre
Pour extrait certifié conforme,
Clotilde POUZERGUE
Maire
Conseillère métropolitaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).